



REGLEMENT DU CHALLENGE

FEMININ SENIORS A 8

Règlement

Article 1 – Objectifs

Le District Marne de Football organise chaque saison un championnat départemental Seniors à 8. Il est régi par les règlements généraux de la FFF et par les règlements particuliers de la Ligue du Grand-Est de Football.

L'objectif étant de développer la pratique féminine chez les adultes, le règlement de cette compétition intègre une certaine souplesse pour permettre aux équipes concernées de s'entendre pour jouer les rencontres, ce qui constitue l'objectif prioritaire.

Article 2 – Engagements

Les clubs doivent saisir leur engagement via FOOTCLUBS avant la date limite fixée par le Comité directeur chaque année.

Le montant des engagements est fixé chaque saison par le Comité directeur du District.

Article 3 – Organisation du championnat

Le championnat est organisé en une phase sur la saison en matches aller-retour.

[A l'issue du challenge, aucune descente et aucune montée en division supérieure.](#)



Article 4 – Nombre de joueuses

La pratique se joue à 8 contre 8 (+ 4 remplaçantes maximum), avec un ballon taille 5. Toutefois, si une équipe se présente à 7 joueuses, celle-ci peut jouer à 7 contre 8.

Les lois du jeu sont celles du football à 8 édictées par la FFF.

Article 5 – Participation aux rencontres (surclassement)

[Les joueuses Seniors, U18F et U17F peuvent participer aux rencontres.](#)
[Chaque équipe ne peut compter plus de 3 joueuses U16F maximum](#)

Article 6 – Durée de jeu

Les matches se jouent en 2 périodes de 45 minutes. La durée de la mi-temps est de 10 minutes.

Une pause fraîcheur de 2 minutes peut être mise en place à la moitié de chaque mi-temps, après accord des deux équipes avant le début de la rencontre.

Article 7 – Jour et horaires des rencontres

Le coup d'envoi des rencontres est fixé le dimanche matin à 10h00.

Toutefois, si une équipe se trouve dans l'impossibilité de jouer à la date fixée, les clubs doivent s'entendre pour jouer à une autre date et un autre horaire. Nous demandons aux clubs d'avertir le District (service compétitions) du changement intervenu, en précisant la nouvelle date et l'horaire [au moins 8 jours à l'avance](#).

Si les clubs ne parviennent pas à trouver une date de report, la Commission [Féminisation imposera](#) une date sans possibilité de recours.

Article 8 – Terrain (lieu des rencontres)

Le match se joue sur le terrain du premier nommé.

Article 10 – Feuille de match

Une feuille de match papier doit être rédigé pour chaque rencontre. Seules les joueuses licenciées et régulièrement qualifiées à la date de la rencontre peuvent participer.

Le club vainqueur (ou le club recevant en cas de match nul) doit envoyer la feuille de match au District dans les 24h qui suivent la rencontre service compétitions.



Article 9 – Arbitrage

Il n'y a pas d'arbitre désigné par le District Marne de Football. Il appartient au club qui reçoit d'assurer l'arbitrage de la rencontre.

Article 10 – Classement

Les classements sont établis par l'addition de points attribués comme suit :

- Match gagné : 3 points ;
- Match nul : 1 point ;
- Match perdu : 0 point ;
- Forfait : moins 1 point.

Le forfait général est prononcé après 3 forfaits (consécutifs ou non consécutifs).

Article 11 – Litiges

[Le challenge est supervisé par la commission féminisation.](#)

[Les incidents éventuels ou les réserves d'avant et après match sont à envoyer au service compétitions du district.](#)